

Aide-mémoire à imprimer Publier des ressources

- Qu'est-ce que le partage de ressources ?
 - ♦ C'est une fonction permettant de partager des liens ou des documents par lien URL par Mozaïk-Portail.
 - L'enseignant peut partager la ressource avec les parents seulement ou avec les élèves et les parents d'un ou de plusieurs groupes.
 - L'enseignant peut conserver ses dossiers et ses ressources dans son portail d'une année à l'autre. Il n'aura qu'à les repartager avec ses nouveaux groupes.
 - ♦ L'élève et le parent doivent se connecter à leur compte Mozaïk-Portail pour en prendre connaissance.
 - Aucune notification ou courriel n'est envoyé et aucun accusé de lecture n'est possible.
- L'enseignant **peut** :
 - Regrouper les ressources dans un ou plusieurs dossiers différents ;
 - Ajouter, modifier et supprimer les ressources dans les dossiers à tout moment;
 - Renommer ses dossiers dans Mes ressources ;
 - Partager un lien URL.
- L'enseignant ne peut pas :
 - Partager une ressource aux élèves seulement ;
 - Exclure un élève ou un parent d'un partage.
- Les directions et secrétaires des écoles peuvent partager des ressources à l'ensemble des élèves de l'école par le biais du GPI administratif. Ce n'est pas possible à partir de Mozaïk-Portail.
- Quoi savoir sur le partage de liens URL?
 - Pour partager un document en lien URL, l'enseignant doit passer par OneDrive à partir de Office 365 ou encore par Google Drive.
 - A Par OneDrive, l'enseignant peut partager des documents Word, Excel, Power Point ou autres types de document. Par Google Drive, l'enseignant peut partager des Doc, PDF, Slides, Sheet ou tout autre type de document qui y serait déposé.
 - Une fois le document partagé, les parents et les élèves ne peuvent pas modifier ce document. Il sera en lecture seulement.
- La transition des élèves et des enseignants entre l'année prévisionnelle et l'année courante se fait au 1^{er} août.